



Association loi 1901

12, rue Campagne Première, 75014 Paris

Publication interne N° 12

«Chaque fois que des êtres humains endurent souffrances et humiliation, prenez parti. La neutralité aide l'opresseur, jamais l'opprimé. Le silence encourage le tortionnaire, jamais la victime.» Elie Wiesel, prix Nobel de la Paix

Editorial

Les intégristes de la laïcité déterrent la hache de guerre

La presse vient à nouveau de se focaliser sur des histoires de foulards, un sujet commode qui permet d'éviter d'autres sujets qui fâchent, y compris dans l'Education Nationale. Il est bien dommage qu'il n'y ait pas une mobilisation comparable pour accomplir une véritable régénérescence de notre système d'enseignement bien mal en point, sujet qui concerne pourtant plusieurs millions de jeunes, comparé à deux cents foulards !

En ce qui concerne l'affaire du port de signes religieux, il semble qu'un consensus pourra être obtenu par le dialogue et la médiation.

Il faut toujours rappeler que la laïcité, c'est d'abord un engagement de neutralité par l'Etat vis-à-vis des citoyens, ne favorisant ni ne discriminant aucun d'entre eux par des mesures ou des directives spéciales, ou par des campagnes de dénigrement.

Or, force est de constater que, par l'intermédiaire de son organe officiel la MILVILUDES, l'offensive est relancée contre les pensées et pratiques 'non-orthodoxes' - un domaine qui s'étend d'année en année -, après un an d'une discrétion bien compréhensible qui faisait suite à la déroute de la MILS. Comme le préconisait la MILS, son successeur semble chercher en effet une caution universitaire en organisant un grand séminaire sur 8 mois. Le choix fort déséquilibré des intervenants, supervisé par une militante de la première heure, Anne Fournier, laisse penser que le problème de la neutralité de l'Etat est loin d'être réglé.

Pour couronner le tout, près de 15 000 psychothérapeutes voient leur existence et pratique remise en question - on le sentait venir -, ce qui déclenche un nouveau combat pour la liberté de

Suite page 2

VOYAGE AU COEUR DE LA SPECIFICITE FRANÇAISE

L'histoire du Chevalier de la Barre, un jeune homme féru de philosophie, qui fut décapité en 1765 pour ne pas s'être découvert devant une procession religieuse, est devenu le symbole de certains tenants d'une laïcité « pure et dure ». Mais en 2003, malaise, ce sont deux jeunes filles qui sont renvoyées du lycée pour avoir refusé de se découvrir. Ce raccourci illustre bien le renversement complet de culture dominante qui s'est effectué en deux siècles.

Certes, la France a de belles ressources... derrière elle, mais aujourd'hui, quand elle se pose volontiers en champion de la Démocratie, en « *Pays des Droits de l'Homme* », d'autres pays font la grimace. Pour justifier le comportement obscurantiste de certaines institutions, celles-ci invoquent une certaine « *spécificité française* », liée à une histoire française, qui inspirerait de nombreux domaines parmi lesquels la fameuse laïcité. Or, si l'on passe en revue cette spécificité française, est-elle si glorieuse ?

Une histoire peu catholique

Si la Constitution américaine, porteuse de toutes nos valeurs modernes, vit le jour pacifiquement en 1797, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen française engendra un véritable bain de sang, engloutissant les aristocrates, suivis par près de 5000 prêtres réfractaires, par les opposants politiques, puis par les révolutionnaires eux-mêmes qui finirent par s'entretuer (Danton, Robespierre, St Just).

S'ensuivirent les turbulences de l'un des plus mauvais élèves de la démocratie :

Deux empires, quelques révolutions, le colonialisme « moderne », la III^e République sous influence « fraternelle », l'expulsion des congrégations en 1909, les campagnes anti-sémites dans la presse, Vichy, la torture en Algérie, les auto-amnisties parlementaires à répétition. Au total, une véritable foire d'empoigne, y compris entre groupes « laïques », plutôt que le règne de la raison apaisé promis par l'Age des lumières.

On déplore également que la France soit l'un des seuls pays occidentaux à avoir placé, de par sa Constitution, la Justice sous le pouvoir exécutif, au mépris des règles démocratiques. Lire l'Omerta française de Sophie Coignard et Alexandre Wickam.

Les magistrats qui enfreignent les consignes sont dessaisis, mutés ou salis (voir l'affaire M. Paule Morachini).

Mais il existe bien d'autres spécificités françaises :

L'école, témoin d'une civilisation en déconfiture

L'école est en effet sacrée en France depuis que Jules Ferry lui a assigné la mission d'éduquer le peuple pour le faire accéder à la culture (nos voisins ont fait de même sans trompettes). Et pourtant, illettrisme, violences, incivilités, dépressions nerveuses sont le lot de beaucoup d'établissements. Plutôt que d'analyser et de remédier aux causes avec courage, on préférera tirer à boulets rouges sur les écoles alternatives qui permettent l'apprentissage de la liberté, de la responsabilité et de la convivialité !

Une médecine dogmatique, repliée sur elle-même

Certes, notre médecine « nationale » a eu ses moments de gloire, cependant on constate qu'elle est aujourd'hui plus occupée à défendre les dogmes établis



Suite de la page 1

choix de vie.

Certains motifs d'espoir continuent à affluer cependant, comme le livre « Mafia et Démocratie » de Christian Cotten, qui sait poser des constats lucides sur notre culture tout en distillant l'espoir et l'utopie, un peu en bernés de nos jours. Entre la « paranoïa » des victimes persécutées et l'optimisme angélique de ceux qui s'en remettent à la Providence, l'humanité a besoin du « guerrier spirituel, probablement l'honnête homme des temps modernes, qui sait en toute lucidité, utiliser les armes de la connaissance, de l'information juste et du droit pour faire face à la barbarie et au pouvoir démesuré des prédateurs. « Souhaitons que de plus en plus de ces guerriers spirituels se lèvent !

Christian Decoeur

par ses Nobels, à financer les recherches douteuses sur le « tout génétique » et à courir après les royalties.

La Médecine Orthodoxe Française est prompte à jeter des anathèmes, et l'on a vu par exemple en 2000 le Président de l'Ordre des Médecins venir témoigner, dans un procès où le Dr Hammer était condamné pour « refuser d'abjurer la Médecine Nouvelle et de revenir à la médecine d'école » !

Ecologie, médecines douces

Contre ces nouvelles visions de l'humain, on retrouve les mêmes qui luttent contre « l'irrationnel ». L'ADFI, le Dr Abgral, les Dr Grunwald et autres, dont beaucoup sont présents au sein du Conseil d'Orientation de la MIVILUDES, attaquent sans retenue naturopathie, agro-écologie, huiles essentielles, méditation, homéopathie, médecine chinoise, sophrologie, aromathérapie, prière, etc., etc. Aucune de ces activités n'échappe à la sanction couperet : « dérive sectaire » !

Touche pas à mon psy !

Dans ce pays champion de la consommation de psychotropes légaux, où l'anesthésie de la conscience est élevée en sport national, le cancer de l'intolérance gagne peu à peu toute l'activité du développement personnel et des psychothérapies. Illustration : en 1998, Alain Vivien disait que « les sectes » se servaient de techniques valides, telles la PNL, pour « recruter ». En 2003, il affirme que la PNL

constitue en soi une dérive sectaire « à la limite de la démocratie ». Eloquent ! Qui est le prochain sur la liste ?

On s'assure de mettre dans le même sac tout ce qui, du plus scientifique au plus spirituel, ne suit pas les quelques dogmes officiels souvent hérités du XIX^e siècle - mal compris et systématisés.

■ Ces spécificités « culturelles » s'adosent souvent à un dernier carré de « rationalistes », justifiant ainsi l'arbitraire par une philosophie pseudo rationnelle en perte de vitesse.

Une national-philosophie bien étrange :

Si l'on étudie attentivement les fondements théoriques et les divers écrits de l'un de ces courants, l'Union Rationaliste, qui accueille dans sa revue des gens comme Alain Vivien ou Anne Fournier, on trouve d'entrée de jeu une direction :

■ « **lutter contre toutes les formes de l'irrationnel, ancien ou moderne** ».

Au moins, c'est clair. Pourtant, les mêmes expliquent lors de leurs interventions, la main sur le cœur, « qu'ils respectent toutes les croyances », etc. Pour les « intégristes de la laïcité », l'enfant né sur le sol français n'est pas vraiment français, il le devient au cours d'un processus de scolarisation dans les « Temples de la République » que sont les établissements d'enseignement. Ce processus a pour mission de « l'arracher à son milieu d'origine » (sic) - pour combattre le « communautarisme qui enrôlerait l'individu de force » (ambiance !).

« Identité nationale », « compatriotes », religion assimilée à « l'apprentissage de la haine » (resic), « disparition des différences synonyme d'inégalité » (!), autant de termes peu objectifs qui traduisent une véritable idéologie militante dépassée.

■ **Bien que n'hésitant pas à se présenter comme une option à l'égalité d'autres options religieuses, ce courant prétend pourtant monopoliser les débats sur la laïcité, étant à la fois juge et partie.**

Créatifs culturels à abattre

Face à ce raidissement, on peut citer fort à propos Pascal, l'un des « inventeurs » de la méthode expérimentale, montrant que seule l'expérience concrète portant sur les événements maté-

riels et spirituels, et la fidélité aux faits, pouvaient faire avancer la connaissance personnelle et humaine. **C'est cela aussi, l'Age des Lumières, à l'opposé d'un nouveau dogmatisme.** Pascal s'opposait sur ce point à Descartes, qui prônait la supériorité du raisonnement théorique sur les faits, déduisant la vérité à partir de postulats de départ - le « rationalisme » d'aujourd'hui.

Aux Etats Unis, 20% des gens sont considérés comme des « créatifs culturels », qui expérimentent dans le domaine de la vie et du bonheur, créant leurs propres références et modes de vie sans attendre de « consignes » et d'interdits de l'Etat, et faisant avancer la culture « sur le terrain ». L'avenir de notre civilisation passe par ces défricheurs, chercheurs sincères et honnêtes. Ce sont ceux qui sont en première ligne du nouveau climat d'intolérance en France, trop persistant et tenace pour ne pas être lié à de gros intérêts.

Conclusion

Loin de l'universalisme à la française proclamé, dont personne ne veut hors de nos frontières, nous découvrons plutôt une forteresse assiégée qui, selon une théorie toute pasteurienne, veut se protéger des microbes et virus venant de l'étranger, chaque pays étant affecté de « tares » pouvant endommager notre patrimoine génétique laïque. On observe là un raidissement similaire à l'Eglise Catholique du XIX^e siècle, assiégée par la modernité, qui jetait l'anathème et excommunait par charrettes entières.

Rappelons cette phrase du chimiste Paul Bert, en 1872 : « *Nous sommes dans le domaine de la conscience, au seuil duquel s'arrête la loi de la majorité.* »

Comme au temps où les protestants, Voltaire et Rousseau, devaient se réfugier à l'étranger pour continuer à penser librement, pendant que certains mouraient sur l'échafaud, étaient envoyés aux galères où étaient embastillés pour une pièce de théâtre ou un pamphlet, on voit de plus en plus aujourd'hui tous nos meilleurs philosophes, éducateurs, chercheurs et médecins, des communautés agraires ou spiritualistes, des thérapeutes et éducateurs contraints de quitter leur pays, non par désamour, mais pour simplement exister et vivre selon leur conscience et les vérités qu'ils ont découvertes.

France, pays des lumières (aujourd'hui éteintes), réveille toi ! C.D.



Brèves

• LAÏCITE

la Grande Loge de France précise son point de vue sur la laïcité

Lors d'une audition organisée par la commission de réflexion sur la laïcité (Commission Stasi) le 12 Septembre, le représentant de la Grande Loge de France (30 000 membres) a montré qu'on ne pouvait assimiler la Franc-Maçonnerie à un courant laïque « pur et dur », en précisant que, selon la plupart des obédiences, « la spiritualité devait garder sa spécificité propre, sans intrusion d'une laïcité qui quitterait sa neutralité pour devenir une idéologie, une philosophie qui devrait remplacer petit à petit la transcendance et ses diverses représentations spirituelles et religieuses ». Tout en ayant une attitude positive envers la sécularisation, il s'agit de bien « tracer les frontières à donner à la laïcité, pour qu'elle n'interfère pas dans le domaine privé de la métaphysique et du religieux et encore moins dans celui concomitant des droits de l'homme ».

Pour enfoncer le clou, il insiste : « il est souhaitable que la laïcité moderne en France expurge une partie des scories de la philosophie des lumières du 18e siècle, dans l'espoir qu'elle a donné d'un progrès indéfini de l'homme grâce à la science », prêchant finalement pour une « voie du milieu ».

L'Eglise Catholique contre une loi sur le voile

Intervenant devant l'assemblée des évêques, l'historien catholique René Rémond, autorité écoutée sur le problème de la laïcité et membre de la commission Stasi, a estimé qu'il ne fallait pas « légiférer pour 1% de la population ».

Il a déploré que la focalisation sur le problème du voile à l'école « empêche la commission de travailler » (commission chargée par le président de la République de réfléchir à l'application du principe de laïcité dans la République). René Rémond a dénoncé ensuite « les gardiens de l'orthodoxie laïciste » qui « prennent argument du débat en cours pour remettre en cause un siècle d'évolution vers la reconnaissance du pluralisme de la société ». (AFP)

Le point de vue de Nicolas Sarkozy sur le fait religieux

Dans une longue interview au Monde des Religions, le ministre de l'Intérieur et de Cultes prêche pour une reprise en compte du fait religieux, dimension essentielle selon lui de la condition humaine, et facteur de cohésion sociale. Rompant donc avec un certain repli intolérant qui avait cours dans certaines institutions d'Etat, il précise : « Il faut lutter contre tous les intégrismes, y compris contre l'intégrisme laïque ». Il regrette qu'il y ait eu disparition en France de personnalités qui savaient jouer un rôle de guide spirituel. Une explication : la fin des idéologies matérialistes redonne de l'espace aux idéaux spiritualistes.

• JURIDIQUE

Nouvelle jurisprudence sur les fichiers des Renseignements Généraux

Dans une décision du 30 Juillet 2003, le Conseil d'Etat ordonne aux Renseignements généraux de communiquer à M. R. les informations le concernant contenues dans les fichiers des Renseignements Généraux, ce qui lui était refusé sous prétexte de « sécurité publique ».

Le Conseil d'Etat a réfuté l'argument de sécurité publique : « Ce seul motif général en l'absence de tout élément au dossier permettant d'estimer que les informations contenues dans le fichier des Renseignements Généraux concernant M. R. ou [le mouvement auquel il appartient] ne pourraient être communiqués sans porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat, n'est pas de nature à justifier la décision de refus de communication ; par suite M. R. est fondé à demander l'annulation de la décision lui refusant la communication des données le concernant contenues dans les fichiers des Renseignements Généraux. »

Plus d'informations sur la procédure à suivre : www.coordiap.com/enq29

Ordre du Temple Solaire : Nouvelles pièces

Le procès en appel de Michel Tabachnik, ancien dirigeant de l'Ordre du Temple Solaire, a été repoussé à Juin 2004 à la demande d'une famille de trois des victimes, et de Christian Cotten et Joël Labruyère en tant que partie civiles, du fait que de nouveaux éléments contredisant la première enquête doivent être examinés. Dans le VSD du 4 au 10 Septembre 2003, on apprend par exemple que, 4 jours après le décès des 16 victimes du Vercors - de fait les dernières victimes -, mais 7 jours avant la découverte officielle du massacre, de mystérieux « policiers » se sont rendus (avec les clés !) au domicile des victimes et ont emporté de grands sacs de pièces à conviction probables. Preuve que des éléments extérieurs, vrais ou faux policiers, étaient déjà au courant du massacre.

Le résumé détaillé de l'enquête et de la contre-enquête à www.coordiap.com/enq26.htm

L'ADFI menacée de dissolution

J'ai déposé une plainte avec deux autres personnes contre l'Adfi Nord et l'Unadfi devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, considérant que, « eu égard aux activités effectives exercées par ces deux associations depuis de nombreuses années, leur objet social est illicite et qu'elles doivent encourir la dissolution judiciaire. » Pour donner un maximum d'efficacité à cette plainte, je souhaiterais que les personnes ayant subi des préjudices (campagnes de rumeurs, destruction familiale, perte d'activité ou d'emploi, etc.) puissent donner leur témoignage lors de ce procès, par écrit ou de vive voix.

Communiqué de Thierry Bécourt. Contact : 03 20 81 28 27 ou 17 square des fougères, 59510 Hem



LIBERTE DE CONSCIENCE - DISCRIMINATIONS

Si nous évoquons parfois les cas de discrimination et de violation du principe de liberté de conviction, ce n'est certes pas dans un souci de lamentation ou d'auto-apitoiement, mais pour bien démontrer la réalité concrète du climat qui sévit en France, et pour aider à une prise de conscience du fait que, si nous ne réagissons pas, une normalisation totale de la pensée et des choix de vie se profile dans notre pays.

Renseignements Généraux + diocèse = discrimination

M. T. était journaliste, rédacteur en chef d'un magazine culturel gratuit présentant l'actualité régionale du cinéma et des spectacles dans les années 90, dont le succès et le chiffre d'affaires était croissant. Membre d'une minorité spirituelle, il fut soudain victime d'une campagne d'enquête à propos de son média, menée conjointement par le diocèse (par l'intermédiaire de sa radio) et les Renseignements Généraux. En effet, certains clients commencèrent à rapporter que les RG leur avaient rendu visite.

En février 2000, les médias officiels locaux relaient en chœur le « scoop » de la radio catholique, affirmant que son journal « appartient à une secte », avec tous les a priori négatifs que cela comporte. La rédaction du journal a beau expliquer qu'il n'y a pas de lien entre un gagne pain et des options spirituelles, rien n'y fait. « Des clients annonceurs se détournèrent, même s'ils avaient été satisfaits des années durant, comme s'ils ne nous avaient jamais connus! »

En conséquence, il faut déposer le bilan. Le repreneur licencie les deux salariés. Ceci s'ajoute à une réputation salie et à l'injustice, surtout que, comme le dit M. T., " Certaines structures culturelles nous doivent sans doute de pouvoir encore exister dans la vie culturelle locale aujourd'hui, et pourtant, ils nous ont tourné le dos ". M. T. ne croît pas à la justice française. " Heureusement que ma philosophie m'a aidé à tenir le coup... ". Une histoire consternante comme il en fleurissait dans une période peu glorieuse de l'histoire de France.

Le rapport parlementaire, toujours utilisé par les élus

Un colloque intitulé "Entre protection de l'enfant et droit des familles, rupture ou maintien des liens" s'est tenu à Marseille, les 26 et 27 mai dernier. 450 professionnels, éducateurs, magistrats, assistants sociaux, psychologues étaient conviés à ce séminaire. **Le Conseil Général des Bouches du Rhône s'est opposé à la présence de Bernard Lempert,** membre de l'Association pour la formation à la protection de l'enfance et fondateur de L'Arbre au Milieu, aujourd'hui dissoute. L'association de Bernard Lempert a en effet été citée dans le rapport parlementaire, et il avait depuis publié un livre chez Bayard, " Le retour de l'intolérance " dans lequel il dénonce les dangers que font courir les groupes de pression " anti-sectes " à la vie démocratique française, traçant un parallèle avec différents précédents historiques.

Parodie de justice et répression policière au pays des droits de l'homme

« On ne vous veut pas ici, on va vous pourrir la vie ». C'est ainsi que l'administration accueille la dizaine de personnes voulant fuir la ville qui investit un domaine dans l'Aveyron. L'idée est de s'impliquer dans des voies alternatives de santé, la phytothérapie, créant même un site et un journal « L'Essentiel ».

Harcelés et surveillés par la gendarmerie, avec visite chez leurs employeurs pour les dénoncer comme « sectes », ils vont subir un raid de 60 gendarmes dont les « brigades d'intervention spéciales », d'une brutalité inimaginable (jetés à terre, arme sur la tempe), et violant toutes les règles de la procédure : pas de communication avec l'avocat (« c'est inutile »), **refus d'enregistrer les déclarations,** etc. Curieusement, on les interroge sur l'existence de Dieu, la définition de « prier », etc.

En face, aucune plainte, mais une liste stéréotypée (photocopies) d'infractions supposées commises par « les sectes ». Travail clandestin, escroquerie.

Les membres de la communauté déposent une plainte pour « acte de barbarie, discrimination, abus d'autorité, séquestration. »

Les 30 et 31 Octobre 2003, à Millau, dans un procès qui n'en a que le nom, **le juge ne leur a pas laissé la parole, et l'une des prévenues a été obligée d'hurler pour se faire entendre.** La plupart des autres accusés n'ont pas osé intervenir tant la pression du juge était grande. D'après l'avocat, en d'autres lieux, le procès serait gagné, mais là, avec tant d'acharnement, il n'en sait rien.

Des chefs d'accusations, il ne reste que la construction d'un muret sans permis. Ils avaient en effet oublié de demander un permis de construire pour un muret au bord d'une route. Le procureur a requis 18 mois avec sursis, et 60 000 euros ! Ils feront appel de toutes façons, au tribunal de Montpellier qui devrait être un peu moins obscurantiste.

Les enfants sont traumatisés et paniquent dès qu'ils voient un gendarme ou une voiture de gendarme.

Envoyez-nous vos témoignages et toutes informations sur des cas de discrimination ou violation de la laïcité dans l'exercice de vos droits culturels, économiques ou politiques, avec toute documentation adéquate.

La compilation de ces cas, plus qu'un long discours, permet de convaincre et de faire avancer la cause.



Gabegie financière au CCMM

De nouveaux détails sont venus confirmer le gaspillage financier qui a régné au CCMM (Centre Contre les manipulations mentales) du temps où Mme Vivien était secrétaire générale. Après avoir négocié auprès de Lionel Jospin une subvention de 4,6 millions de Francs pour acheter de nouveaux locaux, le CCMM emménage en 2000 au 11 et 15 rue Alexandre Dumas, dans des locaux achetés comptant pour 518 326 Euros. Mme Vivien fait appel à une entreprise de travaux de luxe pour aménager des bureaux à faire pâlir un ministre, comprenant entre autres des étagères sur mesure d'un coût de 76 000 euros, et une télévision grand écran avec DVD et magnétoscope. Les finances du CCMM tournent rapidement au rouge - précision importante, le trésorier est l'ancien trésorier de l'Associations des Volontaires du Progrès, du temps où M. Vivien en était le président -. Ayant été « destitué » pour désaccord avec Mme Vivien, le Président du CCMM, M. Bousquet, porte alors l'affaire devant la justice, qui place l'association sous administration judiciaire.

Le compte-rendu officiel du commissaire aux comptes indique que l'association rencontre des "difficultés de trésorerie", notamment une créance exigible d'environ 350 000 F auprès d'une entreprise du bâtiment. A la fin de son exposé, il confirme ensuite qu'il régnait bien une atmosphère curieuse au sein du CCMM :

" Je me permets d'indiquer un aspect plus subjectif qui me préoccupe également ; des dimensions transversales viennent perturber le fonctionnement quotidien de l'Association, ce qui est gravement préjudiciable à son activité et à la réalisation de son objet social."

On peut ajouter que le CCMM a depuis revendu ses locaux pour payer entre autres une dette envers P. Vivien Casano, qui a attaqué le CCMM aux prud'hommes. Toujours nos impôts...

Le Centre Contre les Manipulations Mentales était-il manipulé ? CAP se fera bien sûr un devoir d'en savoir plus sur ces mystérieuses " dimensions transversales ".

Psychothérapies : les attaques se précisent

Une nouvelle association, *Psychothérapie vigilance*, vient de se créer, entendant participer à « l'information du public » sur les différentes pratiques psychothérapeutiques comme sur les « approches authentiquement scientifiques respectueuses du droit et de la dignité des demandeurs d'aide psychologique ou de développement personnel », visant tous les secteurs (public, associatif, libéral). Pour atteindre ses buts, elle œuvrera avec le concours des services de l'Etat, des collectivités locales, des institutions reconnues d'utilité publique (cela vous rappelle quelque chose ?). Cette association se réfère ouvertement à l'ADFI, le CCMM et la MIVILUDES, espérant devenir « une force d'appoint », et elle remercie chaleureusement un certain nombre de personnes pour leurs conseils : Jean-Marie Abgrall, Anne Fournier, Renaud Marhic, Michel Monroy, Alfredo Silleta, les éditions Hommes et Perspectives, les éditions du Castor Astral et le Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Prévention de l'Individu (GEMPPPI) pour « la qualité de leurs témoignages, de leurs remarques et de leurs réflexions. (sic) »

En face de cette nouvelle machine de guerre contre tout ce qui touche au bien-être physique ou mental (95% des thérapies sont manifestement des cibles pour cette association), CAP entend renforcer sa coopération avec l'ensemble des acteurs psychothérapeutiques pour sauvegarder la dignité et l'honneur de la profession, remplie d'êtres humains formidables, chaleureux et compétents.

Vaccinations : à quand l'application de la loi Kouchner ?

Le 19 Septembre avait lieu la deuxième audience au tribunal correctionnel de Paris d'un procès mettant en cause les responsables de l'Etat dans l'Affaire des Vaccins, deux plaignants invoquant l'application de la loi Kouchner pour revendiquer la liberté Vaccinale, l'administration se défendant derrière le fait que la vaccination " n'est pas un acte médical ". Le journal Horizons Virtuels, animé par Michel Dogna, a lancé une campagne de soutien en envoyant une lettre-type au président du tribunal, citant le livre édifiant de Sylvie Simon, " Vaccination, l'overdose ", et la récente campagne de vaccination obligatoire sur l'Hépatite B. " Chaque citoyen est libre de choisir et sa médecine, et son médecin. Chaque médecin est libre de ses prescriptions. C'est la Loi. "

La loi sur les psychothérapies relance les polémiques

Un député UMP, Bernard Accoyer, veut " encadrer " les psychothérapies, par des critères " universitaires ". Cependant, on dénombre près de 200 écoles enseignant des approches différentes des remèdes de l'âme (à 95% " hérétiques "), sachant que ces enseignements incluent également une connaissance de soi, indispensable à un équilibre véritable et durable. Cette offensive relance une polémique récurrente, qui remet en cause la légitimité de praticiens officiels qui, bien qu'ayant suivi un cursus universitaire démesuré, n'ont fait à priori aucun travail sur eux-mêmes : peuvent-ils réellement s'occuper de l'âme de leurs semblables avec succès ?

Comme l'écrit très justement Christian Cotten dans son billet « Nous sommes tous des non-psychothérapeutes », « Les médecins n'ont pas et n'auront jamais le monopole de la conscience. Sortir de l'état de maladie, aujourd'hui comme de toute éternité humaine, c'est aussi par la conscience que cela passe... »



DU COTE DE LA LIBERTE THERAPEUTIQUE

'Un exemple type de la chasse aux sorcières dans le domaine médical'

Le Dr. Guéniot, membre par ailleurs d'un groupe spirituel, a dû affronter de multiples procès depuis plus de vingt ans, procès qu'il a toujours remportés mais qui ont fini par détruire sa vie professionnelle et sa crédibilité dans le milieu médical.

C'est en effet sur la base de ses conceptions spirituelles de l'humain que ce dernier a été harcelé depuis toutes ces années par l'Unadfi et particulièrement par l'ADFI du Nord, au moyen de l'amalgame, de l'injure, de l'atteinte à la réputation ou des faux témoignages, autant de pratiques qui renouent avec les techniques de l'inquisition.

En 1995, Mme Ovigneur, ex-présidente de l'ADFI Nord, critiquant le mouvement du Graal au travers du livre *l'Homme malade de la civilisation* du Dr Guéniot, expose ce qui selon elle est une dérive sectaire : ce Médecin affirme dans son livre que « *Le médecin n'est qu'un conseiller, le malade est responsable de sa maladie et cette dernière peut-être contractée dans cette vie ou une précédente relevant ainsi d'une condition karmique* ».

Bien qu'elle affirme qu'elle ne s'attaque pas aux idées, l'ADFI donne souvent pourtant une interprétation visant à les dénaturer et les rendre déviantes : elle présentera par exemple le karma comme une obligation de souffrir proposée par ce médecin à ses patients dans le but d'avoir une future vie meilleure.

Dans ce bilan, on lit en outre que « le Graal a été fondé par un certain O. Bernhart », « Depuis sa mort on vénère sa femme - ancienne actrice divorcée », « les adeptes fervents dont le pèlerinage tous les ans... », « la doctrine est un mélange, d'anthroposophie, de cabale, de réincarnation, d'apocalyptique, ... », « les convertis cherchent le divorce » - On notera que le Dr. Guéniot n'est pas divorcé, et que comme chacun sait tous les divorcés de France et de Navarre doivent être membres du Graal. Mais il y a plus grave.

Croyance en la réincarnation = secte

Dans une réunion privée du 12 Mars 1996, l'ADFI de Lille affirme d'une part que le Graal est une secte sur la base qu'il y a un 'gourou' en la personne de son fondateur autrichien, bien que décédé, et parce qu'il y a une doctrine et un groupe de méditation (sic) !

Elle dénonce le fait que, pour lui, la maladie nous est donnée pour dénouer, qu'elle est une expérience et la conséquence de notre façon d'agir : fautes d'hygiène, abus vaccinaux, et sur-médication..., s'offusquant de l'entendre affirmer que nous pouvons chercher d'autres causes dans les existences passées. Et l'ADFI d'ajouter sa conclusion définitive :

« **La doctrine de la secte du Graal repose sur la croyance en la réincarnation. Le mouvement du Graal est donc une secte 'au sens de l'ADFI'.** ».

En tous cas, le mot 'secte' a enfin trouvé sa définition. Admirons au passage le raisonnement circulaire. Mais ces « informations » relèvent du pénal lorsque pour 'prouver' ses accusations, l'ADFI se sert de témoignages fantaisistes !

Témoignages et contrevérités

Ainsi, lors de cette même réunion privée du 12 Mars 96, nous lisons dans le compte rendu :

« *Une femme avait une grossesse extra-utérine, son médecin du Graal déconseillait l'opération* » et plus loin :

« *Mon petit fils a été sauvé in extremis d'une appendicite aiguë, que le médecin du Graal refusait d'opérer...* »

Ces affirmations alarmistes sont complètement contredites par le récit des faits remis par la mère le 1er Juin 1996 à la justice, lors d'un procès intenté au Dr. Guéniot. Celle-ci démontre que ces affirmations sont complètement inventées et à l'opposé de la vérité :

« *Lorsque des maux de ventre sont apparus de façon intermittente, mon médecin, non membre du mouvement du Graal, a souhaité attendre quelques jours pour affiner son diagnostic. Lorsque les douleurs se sont intensifiées, je me suis moi-même rendue chez le gynécologue afin de faire des examens complémentaires. Il a aussitôt décelé une grossesse extra-utérine. J'ai aussitôt subi l'intervention chirurgicale sans aucune réserve ni réticence (...) ceci le 10 Novembre 1986. [A cette époque] je ne connaissais absolument pas le mouvement du Graal.* »

De même, la mère témoigne qu'elle a suggéré elle-même au docteur de consulter un chirurgien pour son fils. « *Le Dr. maintenait son diagnostic de colite aiguë mais devant mon inquiétude et mon insistance, il a accepté de rédiger une lettre au chirurgien que j'avais moi-même choisi... Mon fils souffrait effectivement d'une crise d'appendicite aiguë et s'est fait opéré aussitôt sans réserve de notre part.* »

Sa grand-mère n'est intervenue à aucun moment dans cette décision sinon pour manifester son affection et son aide spontanée. « **Le médecin n'était pas et n'est pas membre du mouvement du Graal ! ... Ces fausses informations diffusées par l'ADFI visent à manipuler et à utiliser la détresse émotionnelle des personnes qui se confient à elle.** »

« **J'affirme que le témoignage de l'ADFI est faux .** »

Cependant, fin 2002, l'ADFI avec le soutien actif de l'Ordre des médecins et de la presse, a fini par conduire le Docteur Gérard Guéniot - aujourd'hui exilé en Belgique - à se voir rayé de l'Ordre... après plus de 20 ans de combats contre ces inquisiteurs.

Il reste combatif et confiant et ne désarme pas. Aujourd'hui cependant, ses patients ont perdu un médecin qui les comprenait et surtout les soignait. Mais de cela nos inquisiteurs se disant défenseurs de l'individu et des familles n'ont que faire. T.B.



-- Des idées ... des livres ... des débats --

Un séminaire sur «sectes et laïcité» sous l'égide de la MIVILUDES

Au rythme d'une séance tous les quinze jours, la MIVILUDES organise un séminaire d'Octobre 2003 à Juin 2004 sur le thème *Sectes et laïcité*. Parmi les intervenants, on trouve des universitaires, des représentants des grandes religions, des hommes politiques, incluant des «tenants et opposants des groupes contestés». Dans la mesure où les «opposants» refusaient jusqu'à présent la contradiction et où les chercheurs sur les nouveaux mouvements religieux étaient peu ou pas du tout écoutés, on pourrait voir là un progrès.

Cependant, la couleur idéologique de la MIVILUDES et de son Conseil d'orientation ressort clairement, tant dans le choix très déséquilibré des intervenants que dans le texte de présentation de ce séminaire. A commencer par le titre du séminaire : trois mots, premier faux pas. Contrairement au changement de ton annoncé à la création de la MIVILUDES, on peut craindre que la présence persistante dans son entourage des anciens membres de la MILS et de la trop fameuse Commission parlementaire ne la fasse basculer à nouveau dans les dérives de l'ex-MILS, étant immergée en permanence dans un bain idéologique pesant.

Retour d'Alain Vivien : les défenseurs de la liberté de conscience s'inquiètent

La défunte MILS s'était éteinte fin 2002 dans un grand fracas, décimée par les désaccords internes et les méthodes très particulières d'Alain Vivien. Outre les confusions d'intérêts avec le CCMM et l'utilisation des fonds publics à de très nombreux voyages, c'est véritablement le soutien d'Alain Vivien à la politique de répression sanglante exercée par la Chine sur les membres du Fa Lun Gong qui a provoqué une vague d'indignation en France et à l'étranger. L'image de la France a été fortement ternie par l'action de la MILS, en l'espace de seulement quatre ans, comme le reconnaissait officiellement un représentant de la France à l'OCDE fin 2002.

Or, c'est avec stupeur que l'on voit Alain Vivien sortir, coup sur coup, un livre où il reprend ses thèmes favoris, puis participer comme si de rien n'était à une émission de radio en compagnie du Président de la MIVILUDES, sur France Inter le 22 Septembre, émission dans laquelle malheureusement la vieille méthode des amalgames et accusations globales a été ré-utilisée. On y parla de «Manipulation mentale», du danger des psychothérapies et de la médecine douce, dans une attaque en règle contre ce qu'on appelle désormais les «culturels créatifs».

Tous les défenseurs de la liberté de conscience doivent protester contre une quelconque connivence entre des représentants de l'Etat et Alain Vivien. Quant au président de la MIVILUDES, très en phase avec Alain Vivien,

il a défendu la loi About-Picard dans cette émission, la trouvant " très en avance sur la plupart des autres pays ". La MIVILUDES est-elle sous influence ?

Mafia ou démocratie . Par Christian Cotten et Alejandro Jodorowski

Souvent plus connu par ses combats médiatiques contre l'omerta de l'OTS, contre les abus de l'administration et de la justice, Christian Cotten lance dans cet ouvrage conséquent un vibrant appel à tous les «guerriers spirituels», ceux qui savent garder espoir tout en restant lucides sur notre société, pour qu'ils conjuguent leurs efforts et fassent que de nouveau, politique rime avec démocratie, et République avec libertés. Ce livre explore de nombreuses pistes de renouveau dans de nombreux domaines, éducation, économie, santé, spiritualité, justice et médias. Les stances prophétiques du réalisateur de *La Montagne Sacrée* dialoguent librement avec le texte, rappelant que la poésie est la « la culture refuge de la pensée » .

Mafia ou démocratie, chez Louise Courteau

Un ouvrage de référence

Un nouveau livre, *Les nouvelles formes du sentiment religieux : un défi pour la laïcité moderne ?* vient d'être publié chez L'Harmattan. Il s'agit du texte intégral d'un colloque organisé le 29 Janvier 2003, à la Maison du Barreau, par Maître Florand, avocat à la cour d'appel de Paris et le Centre de formation et d'études judiciaires. Rappelant la genèse historique du concept français de laïcité, et ses implications telles que fixées dans la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, ce colloque réunissait quelques-uns des meilleurs spécialistes français de la question. En un véritable condensé de 10 ans d'observations et de pratique, ils nous livrent dans ce bel ouvrage de 300 pages un panorama assez exhaustif des tenants et aboutissants d'une politique très orientée des gouvernements actuels et livrent des pistes pour sortir de cette impasse.

«Nous serons un jour condamnés pour discrimination envers les minorités religieuses par la Cour européenne des Droits de l'Homme. « Une phrase du Professeur Jacques Robert, président honoraire de l'Université Paris II, qui situe assez bien cet examen critique fort compétent.

Un livre capital pour tous ceux qui veulent comprendre les enjeux institutionnels et juridiques dans lesquels se débattent ceux qui oeuvrent pour que la liberté de conscience devienne une réalité en France.

Inauguration de l'Institut Européen en sciences des religions

Cet institut (IESR), qui avait été prévu par le rapport Debray 2002 sur l'enseignement du fait inter-religieux à l'école, a ouvert le 19 Juin dernier. Sa vocation sera de former les enseignants et les personnels d'autres ministères concernés : affaires étrangères, intérieur, culture.



Pétition pour une laïcité authentiquement pluraliste

Dans un contexte où le mot laïcité s'affiche quotidiennement sur les manchettes de journaux, CAP pour la Liberté de Conscience lance une grande pétition pour promouvoir une vision pluraliste de la laïcité, à l'opposé d'une vision restrictive inspirée par une philosophie matérialiste. En particulier, CAP demande que l'Etat français, soumis à une obligation de neutralité « bienveillante » de par notre Constitution, respecte ses devoirs et engagements internationaux en ne favorisant pas des dérives discriminatoires au sein de ses institutions, qu'il cesse de subventionner des associations propageant rumeurs et intolérance, et prenne des mesures effectives pour protéger la liberté de Conscience en France.

Pour lire et signer ou télécharger la pétition : www.coordiap.com/propo10.htm

Demandez-nous des exemplaires papier pour la faire signer autour de vous, ou (mieux), téléchargez-la.

ACTIVITES ET PRESENCE DE CAP LC

Salons et manifestations sont des occasions de rencontrer des mouvements ou individus confrontés à l'incompréhension ou à la rumeur, d'échanger points de vues et informations, et de libérer une parole et des peurs trop souvent contenues.

Partout, les témoignages sont saisissants : ici une personne en instance de divorce dont le mari a appelé l'ADFI en renfort pour tourner la situation à son avantage, là une communauté d'expérimentation bio qui a subi un véritable harcèlement policier, un responsable d'une association respectée soudainement traîné dans la boue et discrédité après un reportage télé, un médecin harcelé par le biais de magistrats aux ordres pour l'empêcher de publier ses découvertes, des

thérapeutes interdits de « pub » dans des revues de santé, etc. Le constat est accablant pour la France, au regard des conséquences dramatiques résultant des actions de certaines associations « d'utilité publique », et de campagnes de désinformation stéréotypées orchestrées dans les médias.

L'occasion également de discuter de la fameuse loi sur la réglementation des psychothérapies.

Il est rassurant de voir que, d'année en année, de plus en plus de personnes se disent conscientes et concernées par ces problèmes. D'autres associations focalisées sur d'autres questions spécifiques comprennent également la complémentarité des approches. Le monde a besoin de « sentinelles » veillant sur les libertés réelles.

CAP pour la Liberté de Conscience veut créer un tremplin d'information, de communication et d'actions pour les individus et les groupes touchés par ces questions. Il est temps que nous, membres de diverses spiritualités et philosophies, défendions ensemble NOTRE LIBERTÉ.

Nous agissons notamment pour :

- L'abrogation de toute loi d'exception limitant l'exercice de la liberté de conscience
- La suppression des subventions publiques aux associations qui pratiquent la « chasse aux sorcières »
- La création d'observatoires des nouvelles formes de spiritualité et de religion, composés de spécialistes universitaires, et d'instances de médiation

SOUTENEZ - NOUS :

Votre soutien nous permettra d'éditer régulièrement notre lettre d'information, ainsi que de publier des documents permettant de sensibiliser différents publics dans le but de défendre la liberté de conscience.

Diffusez et faites signer notre pétition

Devenez membre en adhérant à CAP LC.

Diffusez cette lettre largement

Documentez-vous sur notre site (www.coordiap.com)

Communiquez-nous toute information ou tout événement susceptible de diffusion

Vous pouvez également verser une donation supérieure au montant de votre cotisation afin de soutenir notre action.

Partie à découper et à renvoyer à : C. A. P. 12, rue Campagne Première - 75014 Paris

E-mail : contact@coordiap.com

Les chèques sont à libeller à l'ordre de C.A.P.

NOM : Prénom : Age :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél. (facultatif) :

e-mail : Profession :

Désire adhérer à CAP : 20 €

Désire soutenir financièrement CAP : 50 € 75 € 150 € €

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, écrivez-nous à CAP, 12 rue Campagne Première, 75014 Paris.

Let info 12